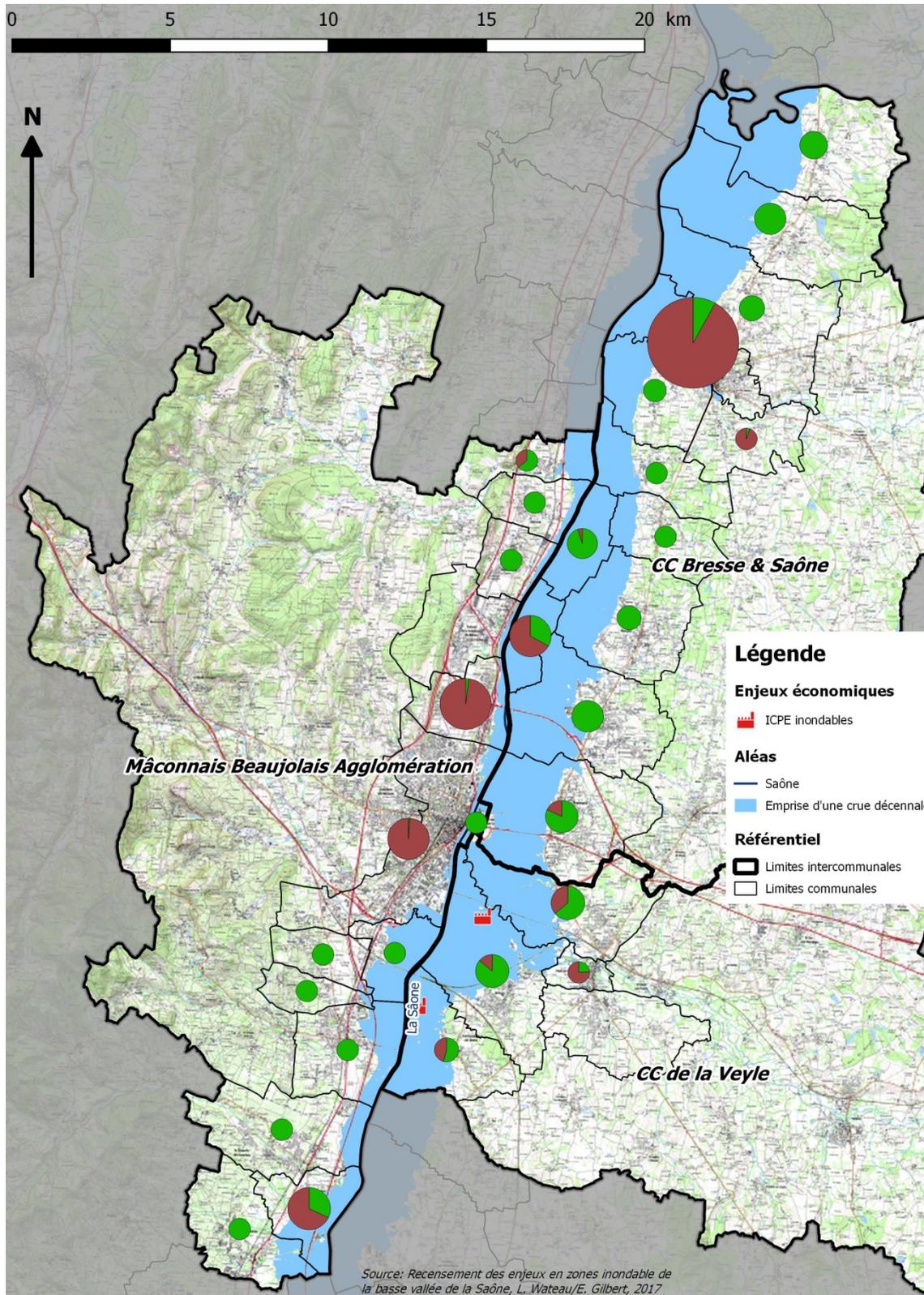


ENJEUX INONDABLES SUR LA BASSE VALLEE DE LA SAONE(2017)

CAS DU MACONNAIS

FOCUS SUR LES DOMMAGES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ENGENDRES PAR UNE CRUE DECENNALE

(6M05 A MACON, PROCHE DE LA CRUE DE FEVRIER 1970)



Les dommages totaux pour une crue décennale sur le périmètre visé sont estimés à plus de 11 millions d'euros. La majorité des dommages seraient liés aux entreprises hors agriculture, à hauteur de 56%. Les dommages liés à l'agriculture sont calculés en fonction du type de culture, de la durée de submersion ainsi que de la saisonnalité. Plus d'informations relatives à ce sujet dans le rapport d'étude sur Idéo BFC.

Les diagrammes de proportion entre dommages aux entreprises hors agriculture (en rouge) et agricoles (en vert) montrent leur répartition par commune, leur taille renseignant l'importance financière des dommages estimés. On remarque ainsi l'importance de Pont-de-Vaux, concentrant 30% des dommages à elle seule. A noter que les diagrammes ne sont pas proportionnels aux dégâts entre les différentes périodes de retour, mais seulement entre eux pour la même occurrence.

Par intercommunalité, cela donnerait :

- CC Bresse et Saône : 7,2 millions d'euros de dégâts (53% pour les entreprises, 47% pour l'agriculture). La commune la plus touchée serait Pont-de-Vaux (48% du total intercommunal)
- CC de la Veyle : 1,2 million d'euros de dégâts (30% pour les entreprises, 70% pour l'agriculture). Les communes les plus touchées seraient Crottet et Grièges (respectivement 39% et 38% du total intercommunal), tandis que Laiz ne serait pas du tout impactée
- Mâconnais Beaujolais Agglomération : 3,2 millions d'euros de dégâts (75% pour les entreprises, 25% pour l'agriculture). La commune la plus touchée serait Sancé (35% du total intercommunal)